

En 2019, les trois-quarts des cotisants (hors PAMC) exercent leur activité dans quatre principaux groupements de secteurs que sont le « commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration », les « activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien », les « autres activités de services » et la « construction ».

Si le développement du statut de l'auto-entreprise n'a pas modifié structurellement les secteurs prédominants dans lesquels exercent les travailleurs indépendants, les secteurs dits « traditionnels » (construction) pèsent de moins en moins dans la structure des cotisants, au profit des activités spécialisées et de l'informatique, l'information et la communication.

CHIFFRES ESSENTIELS

25,9 % exercent une activité de commerce, transport, hébergement ou restauration

20 % exercent une activité spécialisée, scientifique et technique et de services administratifs et de soutien

16,7 % exercent une autre activité de services

12,6 % sont dans la construction

+21,3 % de créations en 2019

4 créations sur 5 en auto-entreprises

■ DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS PLUS NOMBREUX DANS LE COMMERCE, LES TRANSPORTS, L'HÉBERGEMENT ET LA RESTAURATION, ET LES ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES ET DE SERVICES

En 2019, trois travailleurs indépendants sur quatre exercent dans quatre principaux regroupement de secteurs d'activité que sont le commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration (25,9 %), les activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien (20 %), les autres activités de services (16,7 %) et la construction (12,6 %).

Au sein des activités de commerce, transport et hébergement, les activités de restauration (IZ2 - cf. graphique 1) et commerce de détail non alimentaire (G4) sont les plus représentées (respectivement 4,9 % et 4,3 %). Viennent ensuite les activités de poste et de courrier (3 %) et le commerce de gros et intermédiaire (2,9 %).

Parmi les activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien, prédominent les activités de conseil (4,4 %), comptables et d'ingénierie (3,7 %) et les autres activités scientifiques et techniques (3,4 %).

La catégorie « autres activités de service » regroupent principalement des activités de services aux particuliers, dont les activités de coiffure et soins du corps (3,9 % des travailleurs indépendants exercent dans ces secteurs en 2019), ainsi que les activités d'arts et spectacles (3,4 %).

Enfin, parmi les activités de construction, ce sont dans les activités « BTP travaux de finition » que les travailleurs indépendants sont les plus représentés (5,2 %).

Tableau 1 : répartition des cotisants par regroupements de secteurs d'activité selon qu'ils sont ou non auto-entrepreneurs au 31 décembre 2019 (y compris auto-entrepreneurs à revenu nul*)

	Cotisants 2009	Cotisants 2019	Dont AE 2019	Dont non AE 2019	Évolution de la structure des cotisants 2019/2009	Évolution de la structure des cotisants 2019/2018
Agriculture, sylviculture et pêche	1,0 %	0,6 %	0,2 %	1,1 %	-37,3 %	-9,4 %
Industrie manufacturière	7,7 %	6,9 %	6,4 %	7,4 %	-10,6 %	-1,9 %
Construction	13,7 %	12,6 %	11,3 %	14,0 %	-7,8 %	-2,9 %
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	25,1 %	25,9 %	24,6 %	27,5 %	3,4 %	1,9 %
Information et communication	2,0 %	2,9 %	3,8 %	1,9 %	48,2 %	6,5 %
Activités financières et d'assurance	1,2 %	1,2 %	0,6 %	1,9 %	-4,2 %	-2,1 %
Activités immobilières	3,0 %	2,9 %	2,1 %	3,7 %	-4,8 %	0,1 %
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	13,8 %	20,0 %	23,2 %	16,6 %	45,0 %	4,1 %
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	9,9 %	10,3 %	10,4 %	10,1 %	4,2 %	-3,1 %
Autres activités de services	22,7 %	16,7 %	17,5 %	15,9 %	-26,4 %	-3,0 %
Ensemble	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %		

AE : auto-entrepreneur.

* Auto-entrepreneurs non économiquement actifs.

Source : Urssaf, 2020.

Nomenclature d'activités par secteurs

La NAF, nomenclature d'activités française, est une nomenclature des activités économiques productives, principalement élaborée pour faciliter l'organisation de l'information économique et sociale. Afin de mieux classer les activités des indépendants, une nomenclature spécifique agrégée en 42 classes a été constituée. Elle est construite à partir de la nomenclature d'activités entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008 (NAF 2008 rév.2). Certaines classes sont issues des nomenclatures agrégées connues (A, J, K, L, P), d'autres sont des regroupements de postes à des niveaux plus ou moins fins. Par exemple, les métiers de bouche (CZ2) regroupent les codes APE 10xxx (industrie agroalimentaire), 4721Z à 4724Z (commerce de détail de fruits, légumes, viandes, poissons, pains) et 4781Z (commerce de détail alimentaire sur marché). Le détail de la nomenclature est disponible sur acoss.fr. Le secteur d'activité des gérants majoritaires retenu dans la publication est celui de l'entreprise dont ils ont la gérance.

■ LES SECTEURS D'ACTIVITÉS TRADITIONNELLES EN DÉCROISSANCE

Les effectifs de cotisants dans les activités traditionnelles, telles que la construction, continuent de diminuer en 2019 (12,6 % des actifs fin 2019 contre 13 % en 2018, et 13,7 % fin 2009). La part des cotisants dans ce secteur, qui regroupe l'ensemble des activités de BTP (gros œuvre, travaux d'installation et de finition), est en baisse de 7,8 % par rapport à 2009. Il en va de même pour l'industrie manufacturière où la part des cotisants a baissé de 10,6 % par rapport à 2009 (-1,9 % par rapport à 2018) du fait de la diminution de la part des cotisants dans les métiers de bouche (-33,8 % par rapport à 2009, -8,3 % par rapport à 2018).

Les activités de service non spécialisées (autres activités) ont également fortement perdu de leur attrait par rapport à 2009 (-26,4 %).

Enfin, si la part des travailleurs indépendants dans les activités de l'administration publique, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale a globalement progressé ces dix dernières années (+4,2 %), elle diminue en 2019 (-3,1 % par rapport à 2018).

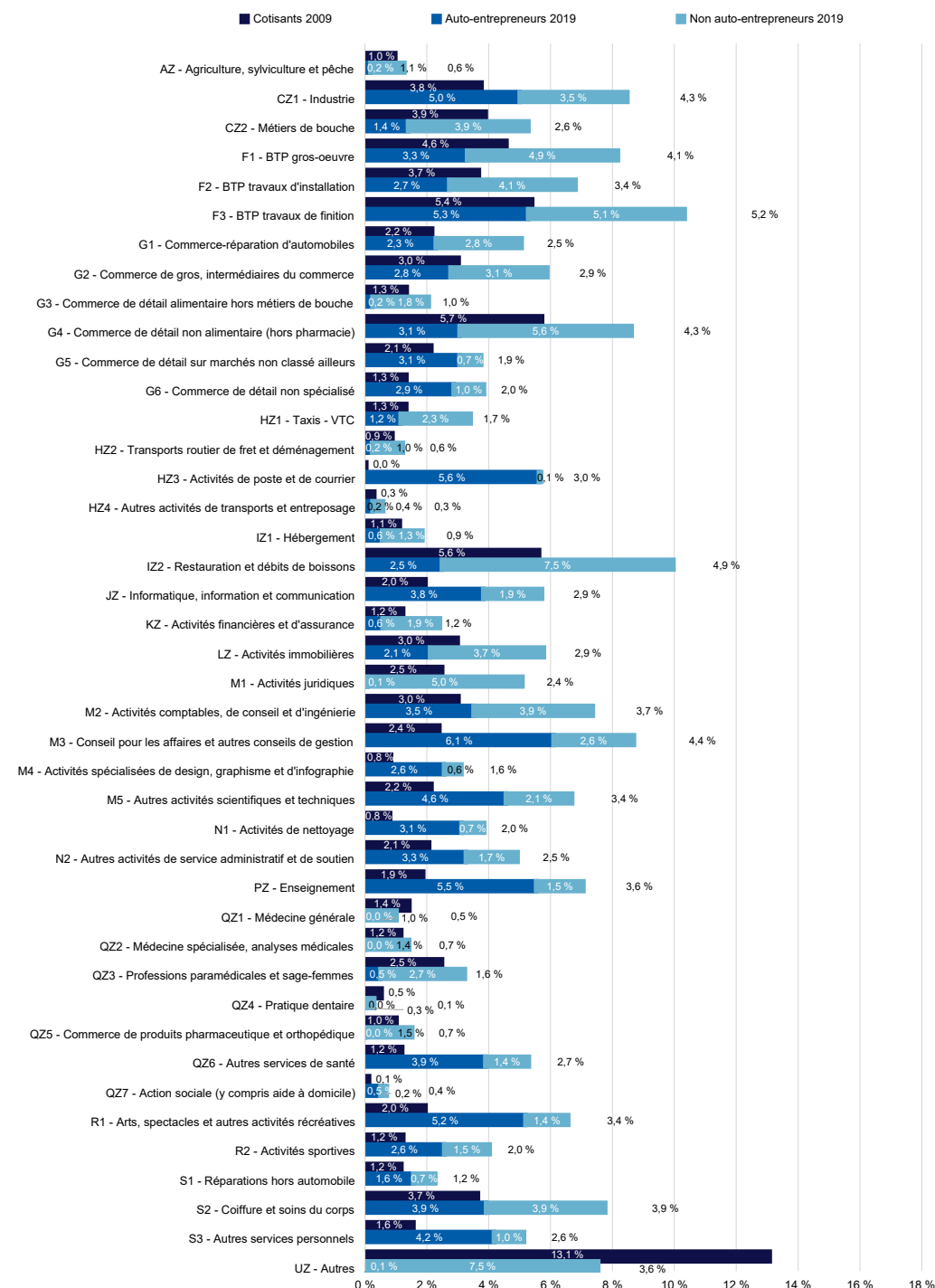
■ ... AU PROFIT DES SECTEURS D'ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES ET DE SERVICE, DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Depuis 2009, les secteurs de l'informatique et de la communication (qui représentent 2,9 % des cotisants fin 2019) ont enregistré la plus forte hausse de part des cotisants +48 % entre 2009 et 2019, suivi par le secteur des activités spécialisées scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien (+45 %). Compte tenu de leur part plus importante (20 % des cotisants fin 2019), ce sont ces dernières activités qui portent le développement des activités indépendantes.

Se sont par ailleurs particulièrement développées, ces dernières années, les activités de poste et de courrier (3 % des cotisants fin 2019, 0 % en 2009). Leur dynamique entre 2018 et 2019 est remarquable (+53 %).

Les activités d'action sociale et autres services de santé, ainsi que les activités de nettoyage ont également significativement progressé depuis 10 ans (respectivement +162,9 %, +124,4 % et +143,1 % de cotisants dans ces secteurs).

Graphique 1 : part des cotisants par secteur d'activité en 2009 et en 2019, selon qu'ils disposent ou non d'un statut d'auto-entrepreneur en 2019 (y compris auto-entrepreneurs à revenu nul*)



Source : Urssaf, 2020. * Auto-entrepreneurs non économiquement actifs.

Note de lecture : la valeur en noir correspond à l'ensemble des cotisants en 2019. En 2019, 2,6 % des cotisants exercent une activité dans le secteur des « métiers de bouche » (contre 3,9 % en 2009) : 1,4 % parmi les auto-entrepreneurs et 3,9 % parmi les non auto-entrepreneurs.

■ UNE CROISSANCE DES CRÉATIONS D'ENTREPRISE DANS LA QUASI-TOTALITÉ DES SECTEURS, MAJORITAIREMENT SOUS LE STATUT DE L'AUTO-ENTREPRISE

Les créations d'entreprises¹, estimées à 630 100 fin 2019, ont crû très fortement (+21,3 %, soit 110 793 créations supplémentaires par rapport à 2018), portées par la dynamique des auto-entreprises (+27,5 %, 112 911 créations nouvelles). Cette évolution très marquée s'explique, outre la conjoncture économique, par deux faits réglementaires : d'une part, la montée en charge de l'élargissement du dispositif voté en loi de finances pour 2018, soit le doublement des seuils du régime de l'auto-entreprise qui se situent, en 2019, à 170 000 € pour les activités de vente et 70 000 € pour les activités de prestations de services, et d'autre part, la généralisation de l'Acce (aide à la création ou à la reprise d'une entreprise)² à compter du 1^{er} janvier 2019 a contribué à la progression des effectifs.

83 % des créations se réalisent sous le statut de l'auto-entreprise, soit plus de 4 entreprises sur 5 créées sous ce statut. Dans certains secteurs, plus de 90 % des créations se font sous le régime de l'auto-entreprise : activités de poste et de courrier (98,9 %), commerce de détail sur marchés non classés ailleurs (94,7 %), autres services personnels (94,2 %), activités de nettoyage (94 %), enseignement, activités de design, graphisme... (93,5 %) ou encore arts et spectacles (93,2 %).

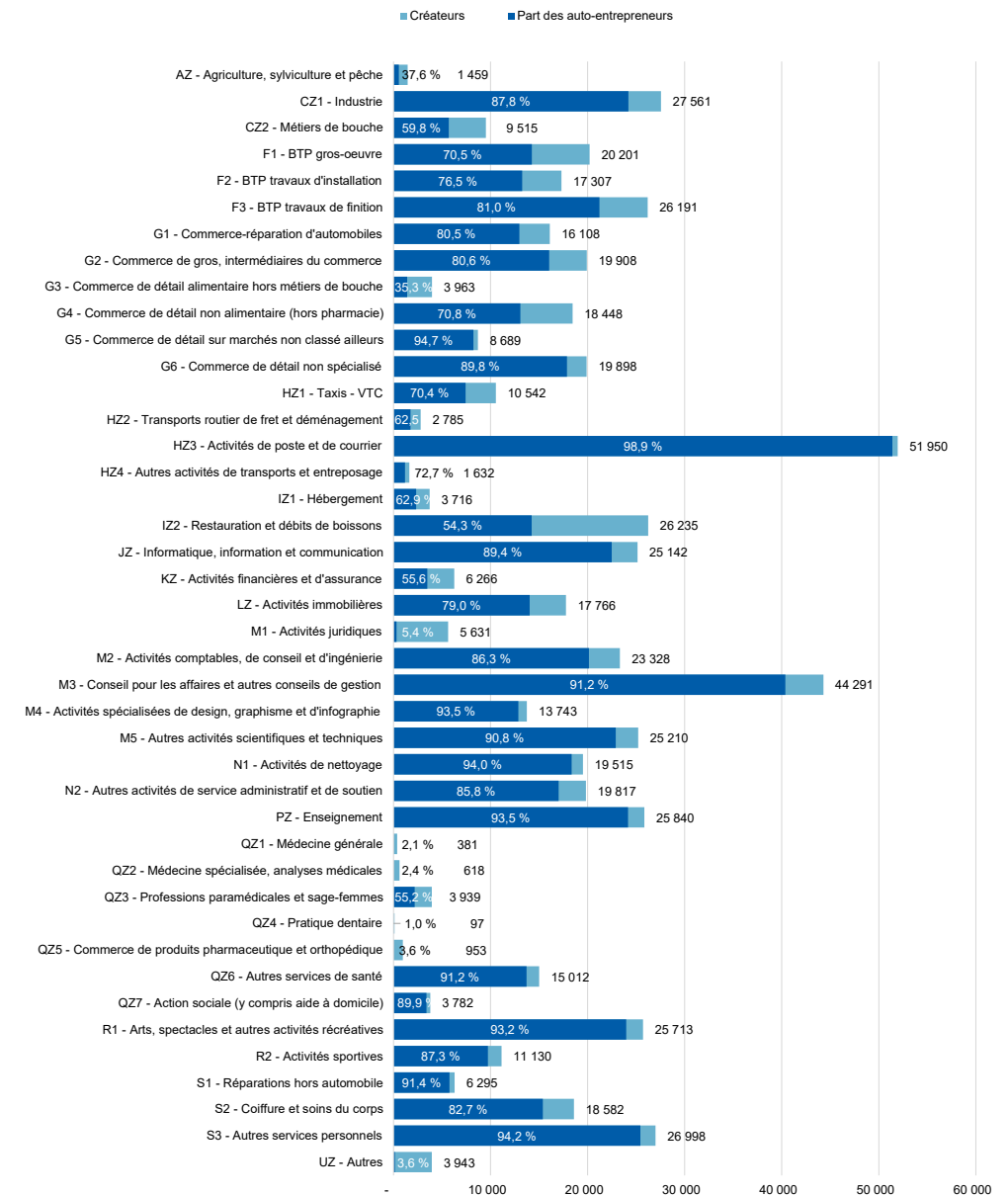
Les secteurs d'activités au sein desquels les créations d'entreprises ont été les plus nombreuses en 2019 sont les secteurs de poste et courrier (51 950 créations d'entreprises en 2019, en augmentation de 29,5 % sur un an, dont 51 391 sous le régime de l'auto-entreprise), le conseil pour les affaires et la gestion recense 44 291 créateurs en 2019, en hausse de 17,7 % par rapport à 2018, dont 40 372 auto-entrepreneurs et l'industrie (27 561 créations, en hausse de 44,1 %, dont 24 200 auto-entreprises). En termes de dynamique de créations, le secteur des activités de nettoyage (6 931 créations, dont 6 899 en auto-entreprise) se distingue particulièrement : +55,1 % (+60,2 % parmi les auto-entrepreneurs), ainsi que les « autres services personnels » : +52,3 % (26 998 créations en 2019, dont 25 435 en auto-entreprise).

Au total, en 2019, les secteurs prépondérants parmi les créations d'entreprises de travailleurs indépendants sont les activités de poste et de courrier (8 %) et les activités de conseil pour les affaires et la gestion (7 %).

Les secteurs où les créations ont été les moins nombreuses sont liés aux activités médicales et dentaires. Dans ces secteurs, les volumes de créations sont même en baisse par rapport à 2018.

Les créations sont également peu nombreuses dans les secteurs agricoles, de transport routier de fret ou d'entreposage (moins de 3 000 créations sur l'année dans chacun de ces secteurs).

Graphique 2 : effectifs de créateurs par secteur d'activité en 2019, part des auto-entrepreneurs (y compris auto-entrepreneurs à revenu nul*)



Source : Urssaf, 2020.

* Auto-entrepreneurs non économiquement actifs.

Note de lecture : En 2019, 51 391 entreprises ont été créées dans le secteur des activités de poste et de courrier (HZ3), parmi lesquelles 98,9 % l'ont été sous le statut de l'auto-entreprise.

¹ Créations dans le champ de la Sécurité sociale des travailleurs indépendants ; voir fiche 12 - Contexte réglementaire. Ne sont pas prises en compte les créations de SAS, SASU... qui relèvent du régime de l'article L311-3 du code de la Sécurité sociale.

² À compter du 1^{er} janvier 2019, l'Acce (aide au chômeur créant ou reprenant une entreprise) est rebaptisée Acce (aide aux créateurs et repreneurs d'entreprise) et est attribuée à tout créateur ou repreneur d'entreprise sous certaines conditions (cf. fiche 12).

■ LA DYNAMIQUE DES CRÉATIONS D'ENTREPRISES PORTÉE PAR LES CRÉATRICES DANS LES SECTEURS DU CONSEIL POUR LES AFFAIRES ET LA GESTION, DES SERVICES PERSONNELS ET L'INDUSTRIE

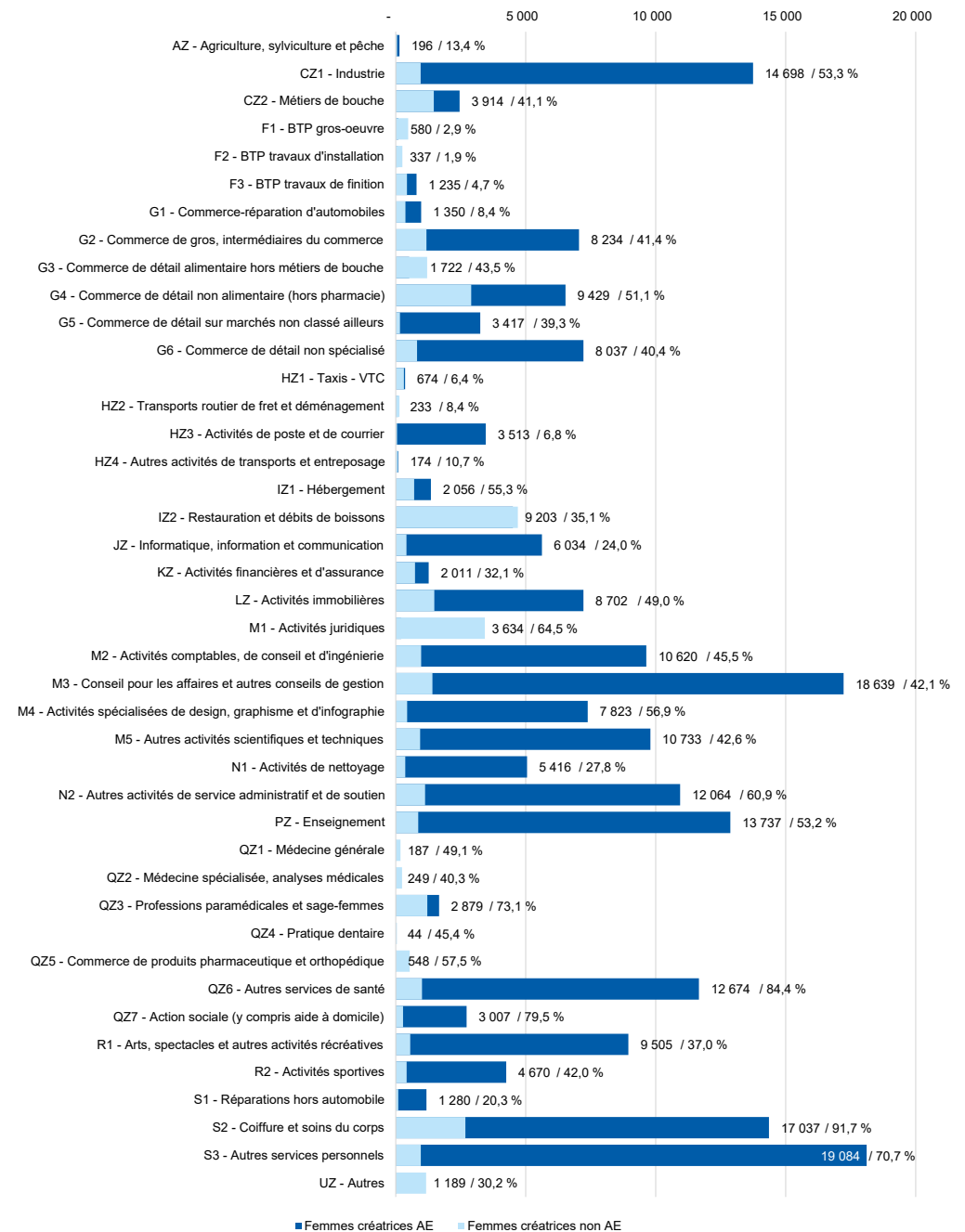
Les femmes représentent 38,2 % des créateurs d'entreprises en 2019, 38,8 % parmi les auto-entrepreneurs. Elles sont ainsi un peu plus nombreuses parmi les créateurs que parmi l'ensemble des cotisants (35 %, cf. fiche 2).

240 768 entreprises ont été créées par des femmes en 2019 (+25,3 % par rapport à 2018), dont 84 % en auto-entreprise (+31,9 %).

Les femmes exercent prioritairement dans les activités de coiffure et soins du corps (10 % des femmes cotisantes et 7 % des créatrices en 2019), les autres services de santé (6 % des cotisantes), le secteur du conseil pour les affaires et la gestion (5 % des femmes cotisantes et 8 % des femmes créatrices), les « autres services personnels » (8 % des créatrices) et dans les secteurs de l'enseignement et l'industrie (5 % des femmes cotisantes et 6 % des créatrices).

La part des femmes est très forte dans les activités de coiffure et soins du corps (88,4 % de femmes cotisantes et 91,7 % de femmes parmi les créateurs en 2019), les autres activités de santé (respectivement 79 % et 84,4 %), l'action sociale (72,9 % et 79,5 %), les professions paramédicales et sages-femmes (46,5 % et 73,1 %) ou encore les autres services personnels (64,4 % et 70,7 %). Les femmes sont également majoritaires dans les activités juridiques (54,4 % des cotisants dans ce secteur).

Graphique 3 : répartition des créatrices d'entreprises par secteur d'activité en 2019, selon qu'elles disposent, ou non, d'un statut d'auto-entrepreneur (y compris auto-entrepreneurs à revenu nul*)



Source : Urssaf, 2020.

AE : auto-entrepreneur. * Auto-entrepreneurs non économiquement actifs.

Note de lecture : En 2019, 112 431 femmes sont cheffes d'entreprises dans le secteur de la coiffure et des soins du corps (dont 62 256 en auto-entreprise), représentant 88 % des entreprises de ce secteur. 17 017 femmes ont créé une entreprise en 2019 dans le secteur de la coiffure et des soins du corps (dont 14 358 en auto-entreprise), représentant 92 % des créations dans ce secteur. Les pourcentages figurant après les effectifs correspondent à la part des femmes sur l'ensemble des créations d'entreprises.